



EDR (Equipe Départementale de Renfort)

Modalités d'affectation

Les modalités d'affectation sur cette mission/structure nationale sont particulières.

Le comblement des emplois EDR se fait d'abord au choix pour les agents déjà affectés dans le département. S'il reste des postes vacants, ils sont pourvus dans le mouvement national à l'ancienneté administrative.

UNE SÉLECTION LOCALE

Un appel à candidature est organisé direction par direction pour constituer un « vivier » annuel.

Tous les agents de la catégorie concernée peuvent postuler.

Une liste des agents sélectionnés est établie par département.

Les agents retenus sont informés par la direction locale.

Les agents de la liste dits prioritaires sont classés à l'ancienneté administrative bonifiée pour charge de famille le cas échéant.

MOUVEMENT NATIONAL

1 • Les demandes sélectionnées au niveau local

C'est au mouvement national que seront affectés les agents retenus dans la limite des postes à pourvoir. **Pour demander l'EDR sur SIRHIUS il faut formuler en vœu n°1 : « Direction – Sans Résidence – EDR » et cocher la case prioritaire.**

Si le vœu EDR est satisfait, tous les autres vœux éventuellement formulés par l'agent ne seront pas examinés, y compris les vœux sur postes au choix.

2 • Les demandes directement déposées au niveau national

Une fois la liste « locale » épuisée, les vacances d'emplois restantes seront pourvues à l'ancienneté administrative comme toutes les autres demandes.

Tous les agents qui ne sont pas dans les « viviers » peuvent solliciter le vœu EDR, mais ne bénéficient d'aucune priorité.



RECRUTEMENT LOCAL

MOUVEMENT NATIONAL